

## LA PREFECTURE DE VAUCLUSE COMMUNIQUE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

en vue de l'établissement des servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres instituée par le code de l'énergie sur le territoire de la commune de Cavaillon pour permettre la création de la liaison souterraine à 63 000 volts Plan d'Orgon – Le Camp et la pose de fourreaux en réserve.

Est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, en vue de l'établissement des servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres instituée par le code de l'énergie sur le territoire de la commune de Cavaillon pour permettre la création de la liaison souterraine à 63 000 volts Plan d'Orgon – Le Camp et la pose de fourreaux en réserve.

Cette enquête se déroulera pendant huit jours consécutifs du **jeudi 19 juillet au jeudi 23 juillet inclus** en mairie de Cavaillon où le dossier et registre d'enquête seront déposés afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Guy SEGURET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat. Il se tiendra à la disposition du public, en mairie de Cavaillon (Place Joseph Guis -BP 37 -84300 CAVAILLON) pour recevoir ses observations aux dates ci-après :

- le jeudi 19 juillet 2012 de 9h30 à 12h00
- le jeudi 26 juillet 2012 de 14h30 à 17h00

En dehors de ces permanences, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Cavaillon, siège de l'enquête.

Dans le délai de trois jours à compter de sa réception, le commissaire enquêteur transmettra le dossier se rapportant aux résultats de l'enquête, accompagné de ses conclusions motivées au Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur , en charge de l'instruction administrative du dossier.

Dès sa réception, le service instructeur communiquera le dossier de l'enquête au demandeur qui examinera les observations présentées et, le cas échéant, pourra modifier le projet afin d'en tenir compte. Au vu des réponses apportées, le service instructeur transmettra, sans délai, le dossier au Préfet de Vaucluse assorti de ses propositions.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de Vaucluse – (Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales – Service des relations avec les collectivités territoriales – Unité affaires générales et affaires foncières) - 28, boulevard Limbert – 84 905 AVIGNON cedex 09.

Ces documents pourront également être consultés sur le site internet de la préfecture de Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)) rubrique « l'État en Vaucluse » puis « l'action de l'État », sous-rubrique « protection de l'environnement », onglet « les enquêtes publiques ».